

France-Marseille: Modular and portable buildings

OJ S 163/2013 23/08/2013

Contract award notice

Supplies

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Cte urbaine MPM

Postal address: Les Docks – atrium 10.7 – 1er étage – 10 place de la Joliette – BP 48014

Town: Marseille Cedex 02

Postal code: 13567

Country: France

Contact person: Direction des affaires juridiques – service des marchés

For the attention of: M. le président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

E-mail: marches@marseille-provence.fr

Telephone: +33 491999900

Fax: +33 491997196

Internet address(es):General address of the contracting authority: <http://www.marseille-provence.com>Address of the buyer profile: <http://marchespublics.marseille-provence.com>Electronic access to information: <http://marchespublics.marseille-provence.com>Electronic submission of tenders and requests to participate: <http://marchespublics.marseille-provence.com>**I.2. Type of the contracting authority****I.3. Main activity****I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities**

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title**

Fourniture, l'installation et la maintenance de construction modulaire dans le cadre de l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville vers Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Rental

NUTS code FR824 Bouches-du-Rhône

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system (DPS)

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4.

Short description of the contract or purchase(s)

Le marché a pour objet la fourniture, l'installation et la maintenance de construction modulaire dans le cadre de l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville vers Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges.

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert passé en application des dispositions des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

Par ailleurs, il s'agit d'un marché à bons de commande au sens de l'article 77 du code des marchés publics, conclu avec un opérateur économique et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande sans négociation ni remise en concurrence, qui doit être regardé comme un accord-cadre au sens de la directive 2004/18 du 31 mars 2004.

Il n'est pas prévu la possibilité de recours ultérieur à la procédure négociée pour la réalisation de prestations similaires.

Le marché n'est pas un marché passé pour l'achat d'énergie.

Le marché n'est pas un marché à tranches.

Le marché n'est pas une convention de prix associée à des marchés type.

Délai d'urgence: non.

Droits de préférence:

Application de l'article 53.iv 2° et 3 ° du code des marchés publics: non.

II.1.5. CPV code(s)

44211100 Modular and portable buildings, 45223810 Prefabricated constructions, 45223800 Assembly and erection of prefabricated structures, 45223820 Prefabricated units and components

II.1.6. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.2. Total value of the contract/lot

II.2.1. Total value of the contract/lot

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of

1. Prix en %. Weighting 60

2. Valeur technique en % (CF autres informations). Weighting 40

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction has been used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

2013-008

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

Contract notice

Notice number in the OJ S: [2013/S 14-019150](#) of 19.1.2013

Section V: Award of contract

Contract No: 13146

Lot title: Fourniture, l'installation et la maintenance de construction modulaire dans le cadre de l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville vers Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges.

V.1. Date of conclusion of the contract

21.8.2013

V.2. Information about tenders

Number of tenders received: 4

V.3. Name and address of the contractor

Official name: Cougnaud

Postal address: Mouilleron le Captif, CS 40028

Town: La Roche-sur-Yon

Postal code: 85035

Country: France

Telephone: +33 251058585

V.4. Information on value of the contract/lot

V.5. Information about subcontracting

The contract is likely to be subcontracted: no

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about European Union funds

VI.2. Additional information

Marché à bons de commande.

Minimum sur 48 mois 400 000 EUR (HT).

Maximum sur 48 mois 1 200 000 EUR (HT).

Estimation sur 48 mois: 890 000 EUR (HT).

Montant du marché attribué sur la base du détail estimatif: 721 078,93 EUR (HT).

Les offres ont été examinées en fonction des critères pondérés suivants:

Valeur technique: coefficient de pondération: 40 %.

La valeur technique a été appréciée sur la base du mémoire technique décrivant les méthodes prévues par l'entreprise pour réaliser les travaux, avec les moyens en personnel et en matériel affectés au chantier, ainsi que l'organisation prévue.

Prix: coefficient de pondération: 60 %.

Le critère prix a été apprécié au regard du bordereau des prix unitaires et du détail estimatif renseignés

Modalités de consultation du marché: le marché peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, à l'adresse suivante:

Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, direction des affaires juridiques, service

des marchés

Les Docks – atrium 10.7

BP 48014, 13567 Marseille Cedex 02

Tél. +33 491997490 – télécopieur: + 33 491997196.

Du lundi au vendredi (sauf jours fériés), aux heures suivantes: de 9:00 à 12:30 et de 13:30 à 16:30 sur rendez vous.

Une demande en ce sens doit être au préalable adressée par lettre recommandée avec avis de réception ou par télécopieur à l'adresse indiquée ci-dessus.

Médiation:

— mission de conciliation: Tribunal administratif Marseille peut exercer une mission de conciliation conformément à l'art L.211-4 code justice administrative,

— pour les différends liés exclusivement à l'exécution du marché: comité consultatif interrégional de règlement amiable conformément à l'art 127 du code des marchés publics:

Préfecture de région, bd Paul Peytral

13282 Marseille Cedex 20

Tél +33 491156374

Adresse internet : <http://www.paca.pref.gouv.fr>.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours:

— un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation,

— le recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat,

— tout concurrent évincé de la conclusion du contrat est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi.

À partir de la conclusion du contrat, tout concurrent évincé auquel ce recours est ouvert n'est plus recevable à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables. (CE 16 juillet 2007 Société tropic travaux signalisation).

Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L.551.13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que le pouvoir adjudicateur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours.

Annonce n° 88, BOAMP 12 A. Annonce n° 129, BOAMP 12 B du 17.1.2013.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 21.8.2013.

VI.3. Procedures for review

VI.3.1. Review body

Official name: Tribunal Administratif de Marseille

Postal address: 22-24 rue Breteuil

Town: Marseille Cedex 06

Postal code: 13281

Telephone: +33 491134813

Fax: +33 491811387

Body responsible for mediation procedures

Official name: CF rubrique informations complémentaires

VI.3.2. Review procedure**VI.3.3. Service from which information about the review procedure may be obtained**

Official name: CF rubrique informations complémentaires

VI.4. Date of dispatch of this notice

21.8.2013